



# TIR ARDEVAZ 2023

## Dispositions générales et règlement

<b><u>Organisation</u></b>	Société de tir l'Ardévaz Chamoson-Leytron
<b><u>Lieu</u></b>	Stand de tir intercommunal de Chamoson
<b><u>Genre de tir</u></b>	Concours de sociétés
<b><u>Dates des tirs</u></b>	Mercredi 10.05.2023 16h00-19h00 Vendredi 12.05.2023 16h00-19h00 Samedi 13.05.2023 09h00-12h00
<b><u>Droit de participation</u></b>	Tout tireur (euse) en possession d'une licence FST
<b><u>Inscription</u></b>	Inscription sur place ou possibilité au via le formulaire d'inscription <a href="http://www.tir-ardevaz.ch">www.tir-ardevaz.ch</a> (Avec âge xx.xx.xxxx de chaque participant, pour les groupes merci de noter l'adresse exacte du chef de groupe ainsi qu'un IBAN pour les éventuels prix)
<b><u>Rangeurs</u></b>	21 coups donnent droit à un rangeur de 15' Les réservations sont prises en compte selon leur date de réception Le plan des rangeurs est accessible sur le site internet de la Nouvelle Cible (tirs/concours de tir/tir de clôture/rangeurs)
<b><u>Mutation</u></b>	Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur
<b><u>Tireurs (euses)</u></b>	Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie
<b><u>Formation groupes</u></b>	(A) Toutes les armes (D) Armes d'ordonnance Un groupe est formé de 4 tireurs La liste nominative des tireurs formant un groupe doit être déposé avant que le premier tireur aie tiré
<b><u>Catégorie d'âge</u></b>	Selon règles RTPs-RC
<b><u>Catégorie arme</u></b>	Selon règles RTPs-RC

## **Armes-dérangements**

Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel liées aux installations de tir.

## **Position**

Selon les règles RTSp-RC.

Les vétérans (V) et seniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton appuyé et les seniors-vétérans avec l'arme libre appuyés.

## **Sécurité**

En tout temps les armes peuvent être contrôlées. Elles doivent se trouver en main du concurrent ou au râtelier, culasse ouverte, assurées et sans magasin.

En aucun cas elles ne doivent être dans une housse ou valise.

En cas de non-respect des consignes de sécurité, les responsables des tirs peuvent amender ou disqualifier le concurrent négligent sans possibilité de recours

## **Dérangement**

Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures évidentes

## **Munition**

Celle-ci est comprise dans le prix des passes commandées

## **Finance Plan de tir**

Voir plan de de tir

## **Résultats**

Les résultats sont proclamés 30' après l'arrêt des tirs.

Les résultats seront consultables sur le site internet.

La distribution des prix se fait simultanément avec la proclamation des résultats.

## **Dispositions finales**

Tout tireur accepte les dispositions du plan de tir. En cas d'évènement non prévu pas ce plan de tir ceux sont celles des règles de tir de la FST qui seront appliquées.

## **Restauration**

Une restauration chaude et froide est possible tous les jours sur place.

## **Approbation**

Pour le comité d'organisation, Chamoson, le 25.10.2022

Le président  
Bonvin Didier

Responsable des tirs  
Posse Eric

CHAMOSON, LE 13.10.2022

Mail didier.bonvin@hotmail.ch  
Site tir-ardevaz.ch